

4-RACE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 240 rue d'Armentières
et 113, rue de la Chapelle
59280 BOIS GRENIER
802 393 405 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 19 novembre 2021

Le 19 novembre 2021,

A 14 h 00,

Monsieur Julien **Petitpas**,
demeurant 1 rue du bois Fieretz , 62840 FLEURBAIX

agissant en qualité de Président de la société **4-RACE** sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Amaury **COHIDON**
Né à Versailles (Yvelines) le 01/03/1987
De nationalité française
Demeurant 77 rue Saint Martin, 7500 TOURNAI BELGIQUE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Amaury **COHIDON** disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Amaury **COHIDON** aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Amaury **COHIDON** ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Le Directeur Général



Certifié conforme à l'original

